

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°1
Compte de Gestion 2022

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni
au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE
(suppléant de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles
ORY (procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean
SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD,
Jacky MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son
suppléant Jean SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution
transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

☞ un résultat de la section de fonctionnement de - 23 252.72 €,

☞ un résultat de la section d'investissement de - 4 844.2 €

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs
Reçu le 03 AVR. 2023
Contrôle de légalité



**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

**DELIBERATION n°2
Compte Administratif 2022**

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 7 (Le Président ne
prend part au vote)

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : /
- Abstention : 0

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et
du Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical**

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt deux
le 22 mars 2023 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni
au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660),
après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE
(suppléant de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles
ORY (procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean
SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD,
Jacky MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son
suppléant Jean SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.
Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2022

INVESTISSEMENT

DEPENSES (DI)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2022 d'un montant total de **137 411.39 €** correspondent
aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **80 859.70 €** :
 - Etudes (Plan de gestion, études naturalistes) : 4 920 €
 - Acquisitions foncières : 7 516.13 €
 - Autres acquisitions (abreuvoir, bacs) : 1 118 €
 - Travaux : 67 305.57 €.
- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **56 551.69 €**

RECETTES (RI)

Les recettes d'investissement pour l'année 2022 s'élèvent à **132 567.17 €** :

- 97 517.49 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 28 974.00 € Subventions Agence de l'Eau
- 3 075.83 € Participations des collectivités membres
- 2 999.85 € autre (changement d'imputation)

Le solde des opérations d'investissement pour l'année 2022 présente un déficit de 4 844.22 € (RI-DI).

Ce déficit provient principalement des décalages ou de versement de subventions de l'Agence de l'Eau des années antérieures non perçues sur l'année 2022.

A ce déficit, il faut rajouter le solde des Restes à Réaliser de l'année 2022 (opérations programmées et budgétisées sur 2022 non payées qu'il faut reporter sur 2023) pour connaître le résultat final de l'exercice.

RAR 2022 :

- 55 150.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 60 300.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : Réouverture Pelletière, tvx Pontot, Etude Gour, Terrains SAFER, participation Aménagement Vaizot)

Le solde des Restes à Réalisés 2022 présente un résultat négatif de 5 150.00 €.

Le résultat final de l'exercice 2022 en investissement, correspond à un déficit de 4 844.22 € + 5 150.00 € = 9 994.22 €

Ce résultat s'explique par la baisse des aides de l'agence de l'eau, notamment l'absence totale de subvention sur les études, ce qui devrait être en partie pallié en 2023 par une participation de la Région sur les études situées sur les nouveaux territoires.

NB : Ce montant sera à déduire du R001 2022 soit $130\ 137.03 - 9\ 994.22 = 125\ 292.81$ €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (DF)

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **281 602.85 €** en 2022 correspondent à :

- **184 085.36 €** de dépenses réelles incluant notamment :
 - les frais de personnel et assurances : 130 797.88 €
 - les charges de gestion courante, impôts, taxes et assurances : 17 508.51 €
 - les charges locatives 10 396.03 €
 - les visites, le journal du marais, les manifestations extérieures 4 113.00 €
 - Indemnités et informatique en nuage : 12 111.12
 - Les travaux : suivi qualité des eaux et entretien de terrain prévus dans le plan de gestion : 9 158.82 €
- **97 517.49 €** d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

RECETTES (RF)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2022 à **258 350.16 €** :

- 56 551.69 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 160 009.18 € participations des collectivités membres
- 14 670.30 € participation emploi CUI/CAE (Etat 1 041.34 + CD 5 276.76 + Syndicat du Plateau 8 352.10 €)
- 25 336.00 € participation Agence de l'Eau (18 882.00 € pour les postes du personnel, 8 352.10 € subventions travaux d'entretien prévus dans le plan de gestion)
- 1 783.09 € Subventions et reversements de charges divers (DGFIP, MO ruisseau du Chaney)

Les opérations de fonctionnement de l'année 2022 se soldent par un déficit de la section de fonctionnement de 23 252.69 € (RF-DF).

Ce déficit s'explique par la baisse significative des aides de l'agence de l'eau sur les postes (36 411.00 € en 2021, pour 27 116.00 € en 2022 = - 9 295.00 €), l'augmentation des dotations aux amortissements (76 506.08 en 2021 pour 97 517.49 en 2022 = 21 011.41) sans que les subventions transférées au résultat n'augmentent dans les mêmes proportions (47 107.91 € en 2021 pour 56 551.69 € en 2022 = 9 443.78 €), ceci s'explique notamment par l'absence de subventions pour les études qui de plus doivent être amorties sur 5 ans. Et enfin, la hausse significative des charges courantes notamment sur le carburant dont les dépenses ont triplé.

NB : Ce montant sera à déduire du R002 2022, soit $38\ 985.75 - 25\ 252.69 = 15\ 733.03$ € à inscrire au R002 2023.

REPORTS ANTERIEURS

Complémentairement, les résultats des années antérieures s'élevaient à :

- ☞ + **38 985.75 €** en fonctionnement, (R002)
- ☞ + **130 137.03 €** en investissement. (R001)

Ainsi, les résultats 2022 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- ☞ + 15 733.03 € (excédent) en fonctionnement,
- ☞ + 125 292.81 € (excédent) en investissement,

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2022 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2022

M. FAGAUT quitte la séance.

Après délibérations, M. CAYUELA, doyen de la séance, propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,
Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

Code INSEE	Syndic. mixte du Marais de Saône Syndicat
------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Comité syndical réuni sous la présidence de , Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 15 733.03 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	7
Nombre de suffrages exprimés :	8
VOTES : Contre	0
Pour	8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-23 252.72 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	38 985.75 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	15 733.03 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	125 292.81 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-5 150.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 15 733.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	15 733.03 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Préfecture du Doubs

Certifié exécutoire par , Président, compte tenu de la transmission , le 22/03/2023 et de la publication le 22/03/2023.

Reçu le 03 AVR. 2023

A La Veze, le 22/03/2023. **Le Président du Syndicat Mixte
du Marais de Saône,**

Ludovic FAGAUT

Contrôle de légalité

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°3
Affectation et Reprise des
Résultats 2022

Syndicat Mixte du Marais de Saône et
du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni
au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE
(suppléant de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles
ORY (procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean
SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD,
Jacky MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son
suppléant Jean SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2022, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + 15 733.03 € et un excédent de la section d'investissement de + 125 292.81 €.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 125 292.81 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 60 300.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 55 150.00 €

Le total des restes à réaliser représente un solde négatif de 5 150.00 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, le besoin de financement étant largement couvert par l'excédent d'investissement, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 125 292.81 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 15 733.03 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2022 sur le budget primitif 2023.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2022 sur le Budget Primitif 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le

03 AVR. 2023

Contrôle de légalité



**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

**DELIBERATION n°4
Budget Primitif 2023**

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et
du Bassin Versant de la source d'Arcier**

EXTRAIT

**du registre des Délibérations du Comité
Syndical**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni
au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE
(suppléant de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles
ORY (procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean
SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD,
Jacky MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son
suppléant Jean SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2023 au Comité syndical.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 239 685.00 €

- 71 900.00 € : Frais d'études (2031) dont 6 000 € de RAR
- 9 400,00 € : Terrains nus (2111) dont 4 400 € de RAR
- 55 400.00 € : Aménagement de terrain (2128) dont 48 900 € de RAR
- 2 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 500.00 € : Installation Générale (2181)
- 1 000,00 € : Autre Matériel Informatique (21838)
- 1 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312) dont 1 000 € de RAR
- 50 334.00 € : *Opérations d'ordre non budgétaires, Immobilisations, chapitre 040*
- 14 024.00 € : *Opérations d'ordre non budgétaires, Régie, chapitre 040*
- 34 127.00 € : *Opérations d'ordre non budgétaires, Transfert d'études, chapitre 041*

Recettes : 344 319.81 €

- 125 292.81 € : *Solde excédent investissement reporté (001)*
- 14 000.00 € : FCTVA (10222) dont 11 000 € de RAR
- 72 900.00 € : Subventions dont 44 150.00 € de RAR
- 98 000.00 € : *Amortissements (Comptes 28 - 040)*
- 34 127.00 € : *Transfert d'études suivies de travaux*

**Le Budget d'investissement est en suréquilibre de 104 634.81 € qui se justifie par l'excédent
reporté 2022, lié essentiellement aux dotations d'amortissement.**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 288 310.00 €

- 56 310.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 121 290.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 12 710.00 € : Autres charges de gestion courante (Comptes 65)
- 98 000.00 € : Dotations aux amortissements (6811)

Recettes : 288 310.00 €

- 15 733.03 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 174 089.97 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 6 629.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 27 500.00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 50 334.00 € : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777)
- 14 024.00 € : Travaux en Régie, chapitre 042 (immobilisation corporelle 722)

Le Budget de fonctionnement est équilibré à 288 310.00 € tant en Dépenses qu'en Recettes

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023
Contrôle de légalité



DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°5
Travaux en Régie

Syndicat Mixte du Marais de Saône et
du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni
au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE
(suppléant de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles
ORY (procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean
SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD,
Jacky MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son
suppléant Jean SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2018, le Président présente le
tableau des opérations réalisées en Régie.

Cette opération consiste à transférer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
de sommes correspondant au coût des heures des agents passées sur les opérations valorisables.

Les opérations réalisées en régie pour l'année 2022 ayant été réalisées en toute fin d'année 2022, elles
n'ont pu être intégrées sur le budget 2022, il y a donc lieu de les intégrer sur le budget 2023. Le
montant à transférer s'élève à la somme de 14 024 € conformément au tableau récapitulatif ci-dessous

OPERATION	PERSONNEL CONCERNE	NATURE PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE	MONTANT A TRANSFERER	N° D'INVENTAIRE
Etude Gour	Ingénieur	Maitrise d'Ouvrage	70	21.428	1 500.00	2031-2022-001
Restauration Pontot	Ingénieur	Maitrise d'Ouvrage	140	21.428	3 000.00	2128-2022-001
Réouverture Pelletière	Technicien	Maîtrise d'ouvrage	224	21.259	4 762.00	2128-2023-001
Réouverture Molinaie	Technicien	Maîtrise d'ouvrage	224	21.259	4 762.00	2128-2021-003
		TOTAL	658		14 024.00	

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le transfert des heures en Régies sur le budget 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Préfecture du Doubs
8 3 AVR. 2023
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

**DELIBERATION n°6
Participations 2023**

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et
du Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni
au siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE
(suppléant de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles
ORY (procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean
SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD,
Jacky MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son
suppléant Jean SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu la délibération du 5 juin 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vu l'article concernant la contribution des adhérents et la clé de répartition définie comme suit :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, subventions déduites, sont couvertes par la participation des membres du syndicat. La part résiduelle de ces charges est répartie entre les membres selon les règles fixées ci-après :

- Participation du Département : La participation globale du Département s'élève à 60 % des dépenses d'investissement du syndicat, et 40 % de ses dépenses de fonctionnement ;
- Participation des EPCI membres :
 - o La participation globale des EPCI membres s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et à 60 % de ses dépenses de fonctionnement ;
 - o La répartition de la participation de chaque EPCI est déterminée en fonction de la clef de répartition suivante. Les modalités de calcul du taux de participation, selon ces critères, sont détaillées ci-dessous.

PART EPCI		Fonctionnement	Investissement
	CAGB	87 %	87 %
CCPHD	13 %	13 %	

Modalités d'appel de la contribution des membres : les montants des contributions appelées pour chaque membre sont soumis, chaque année, à délibération du Comité syndical.

Il est proposé d'approuver les montants des participations 2023 tels que proposés dans les tableaux ci-dessous :

PARTICIPATIONS AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2022-2023
BILAN FONCTIONNEMENT 2022

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes					BESON PARTICIPATIONS 2022			TOTAL AVEC PARTICIP	
	Budgétées	Réelles	Département	ASP	Agence de l'eau	Syndicat Plaisau	Amortissement subv	RECIE + DGF+DIV	Reste à charge	Dept 40%		GBM 87%
Frais de Personnel	131 219,00 €	130 797,88 €	5 270,76 €	1 041,34 €	18 882,00 €	8 332,10 €		3,09 €	97 242,99 €			
Amortissements Opérat	98 000,00 €	97 517,49 €							40 965,80 €			
Charges à caractère ph	36 000,00 €	32 017,57 €						65,00 €	31 952,57 €			
Etudes sur le quartier eau	5 510,00 €	5 494,02 €			8 454,00 €				2 790,20 €			
travaux bornes/invasives	4 000,00 €	3 694,80 €							10 610,65 €			
Indemnités Elus	10 865,00 €	10 610,65 €							1 500,47 €			
Divers chap 65	1 310,00 €	1 500,47 €							1 715,00 €			
MO nouveau Chânet												
TOTAUX	286 963,00 €	281 692,88 €	5 270,76 €	1 041,34 €	25 336,00 €	8 352,10 €	56 551,69 €	1 793,09 €	183 261,90 €			
					Recettes			98 340,98 €				
					R002			38 965,75 €				
					TOTAL RECETTES			137 326,73 €	144 276,15 €	67 710,46 €	75 312,15 €	11 253,54 €
												281 602,88 €

AJUSTEMENT PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT 2022

Participations 2022	Ajustement 2023	
	Besoin	Différence
Département	64 003,19 €	6 292,73 €
GBM	83 525,20 €	8 213,05 €
CCPHD	12 480,79 €	1 227,25 €
Total	160 009,18 €	15 733,03 €

PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2023

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Ressources				Régie autres	Régie à charge	PARTICIPATIONS 2023			TOTAL AVEC PARTICIP	
		Département	ASP	Agence de l'eau	Syndicat Plaineau			Dept 40%	GBM 87%	CCPHD 13 %		COMMUNAUTES COM 40%
	Budgetaire											
Frais de Personnel	121 290,00 €			21 000,00 €	6 625,00 €		91 665,00 €					
Rempl. des abs.												
Travaux d'entretien/Opérations d'Ent.	58 000,00 €				50 000,00 €		47 600,00 €					
Charges à caractère pé	50 510,00 €						50 510,00 €					
Études au v. qualite eau	3 000,00 €						3 000,00 €					
Matéri. Informatique	2 800,00 €			6 500,00 €			3 700,00 €					
Chap. SS-Etur	12 710,00 €						12 710,00 €					
Travaux Régie												
Pompes												
Étude Gour							3 000,00 €					
Pelleterie							1 500,00 €					
Mobilier							4 762,00 €					
							4 762,00 €					
TOTAUX	288 310,00 €			27 500,00 €	6 625,00 €		14 024,00 €	50 334,00 €	14 805,19 €	39 087,61 €	14 805,19 €	288 310,00 €

R007: 15 733,03 €

Soit 38 985,75 (R002 2021 déjà déduit) -3252,72 (résultat 2022 à déduire en 2023)

TOTAL REC 114 220,03 €

PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT 2023

Participations 2023	Ajustement 2022	Participations 2023 après AJ 2022	Répartition		TOTAL
			Miers 80%	Soilde 20% Sept	
Département	74 929,21 €	69 636,47 €	55 709,18 €	13 927,29 €	69 636,47 €
GBM	90 087,61 €	90 874,56 €	72 699,65 €	18 174,91 €	90 874,56 €
CCPHD	14 806,19 €	13 576,94 €	10 863,15 €	2 713,79 €	13 576,94 €
TOTAL	189 823,00 €	174 089,97 €			174 089,97 €

14 080,79 €

Soit une augmentation de 14 080,79 € sur le budget de fonctionnement

114 220,03 €

5 633,78 €

7 346,36 €

1 098,15 €

BILAN INVESTISSEMENT 2022
Hors Participations

INVESTISSEMENT	DEMANDÉES		RECETTES		BESONS PARTICIPATIONS 2022					
	Budgétisé	REALISE	Agence de fait	Amortissement subv	Révisions Div 2021 - FCTVA	TOTAL	RAR 2022	SOLDE 2022	Dept 60%	COMMUNAUTÉS COM 49%
Amortissement Participations	82 000,00 €	88 681,80 €		97 817,49 €		97 817,49 €		40 985,80 €		5 228,92 €
Immobilier Régie	48 230,00 €	- €						- €		
Immobilier CC	- €	- €						- €		
Etude Cour	20 000,00 €	- €						- €		
Etude Investir Gour	1 000,00 €	720,00 €					6 000,00 €	6 000,00 €		
Surv. Onv. Iv	4 200,00 €	4 200,00 €					4 200,00 €	4 200,00 €		
Acquisitions Foncières	5 000,00 €	- €					- €	- €		
Aéroports	7 000,00 €	7 818,13 €	€				1 800,00 €	1 800,00 €		
Nouvelles Acq	1 970,00 €	1 118,00 €					1 118,00 €	1 118,00 €		
Immobiliations corporelles										
Totaux										
Réouverture Médiane	32 300,00 €	32 108,38 €						32 199,26 €		
Travaux Pavés	50 000,00 €	32 108,38 €						32 108,38 €		
Réouverture Pélissier	33 000,00 €	- €						14 700,00 €		
Travaux Mactin	- €	19 508,00 €						9 778,00 €		
Réouverture Nisusseau	- €	9 778,00 €						9 778,00 €		
Réouverture mandat 2020 aménagement terrain	1 000,00 €	2 899,85 €						1 000,00 €		
FCVA	11 000,00 €	- €						11 000,00 €		
TOTAUX	277 238,00 €	537 461,28 €	28 974,80 €	97 517,49 €	2 899,85 €	128 491,34 €	5 150,00 €	13 079,06 €	7 842,03 €	4 548,39 €

Participations 2022	3 075,83 €
Total Recettes 2022	129 491,34 €
Total Recettes	132 567,17 €
Total dépenses 2022	137 411,39 €
Total Fin d'Exercice 2022	4 664,22 €

Il faut ajouter à ce montant le solde des Restes à Réaliser 2022 et le déduire ou le rajouter au total des demandes de participations 2023

RAR 2022	
Dépenses	60 300,00 €
Recettes	55 150,00 €
Total	5 150,00 €

RESTES A REALISER 2022

Le montant définitif des restes à charges pour l'année 2022 présente un solde négatif de : **4844,22 + 5350 = 9 994,22 à déduire du R001 2023**

AJUSTEMENT PARTICIPATIONS 2022

Participations 2022	Ajustement 2023	
	Besoin	Différence
Département	1 845,50 €	7 842,03 €
GBM	1 070,39 €	4 548,38 €
CCPHD	159,94 €	679,64 €
Total	3 075,83 €	13 079,06 €

Ce montant correspond au besoin des participations (avant de l'ajuster) incluses le 31/12/2022. Ce montant est rajouté au budget et déduit de l'ajout d'une participation des collectivités membres.

BESOINS INVESTISSEMENT 2023

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES		Restes à charge	PARTICIPATIONS 2023	
	2023	Agence de l'eau	Amortissat	Recettes Div (FCTVA)		Dept 60%	COMMUNUTES COM 40%
Amortissements/Operations d'ordre Régie	50 354,00 €		98 000,00 €		47 646,00 €	CBM 87%	CPHD 13 %
Intégration études	34 127,00 €		34 127,00 €		- €		
Travaux	14 024,00 €				14 024,00 €		
Frais d'Etudes							
Etude GOUR	20 000,00 €	13 000,00 €			7 000,00 €		
Etude mise à jour panneaux	5 000,00 €			4 000,00 €	1 000,00 €		
étude amphibiens métrés	7 500,00 €				7 500,00 €		
Etude ornitho	4 500,00 €				4 500,00 €		
Etude Amphibiens nvt terr	5 100,00 €				5 100,00 €		
Etude Entomologie nvt terr	3 800,00 €				3 800,00 €		
Etude natural citains	20 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €		
Acquisitions Foncières							
Nouvelles Acq	5 000,00 €	2 500,00 €			2 500,00 €		
Immobilisation corporelles							
Travaux							
Réouverture "Au Roudet"	5 500,00 €			3 250,00 €	2 250,00 €		
FCTVA				3 000,00 €	3 000,00 €		
TOTAUX	179 385,00 €	25 500,00 €	132 127,00 €	10 250,00 €	2 608,00 €	1 664,80 €	135,62 €
			Total Recettes	167 877,00 €		907,58 €	135,62 €

65 900,00 €

PARTICIPATIONS INVESTISSEMENT 2023

Besoins 2023	Ajustement 2022	Participations 2023	Répartition	
			Mars 80%	Solde 20% Sept
Département	- €	1 564,80 €	1 251,84 €	312,96 €
GEM	- €	907,58 €	726,07 €	181,52 €
CCPHD	- €	135,62 €	108,49 €	27,12 €
TOTAL	- €	2 608,00 €	2 608,00 €	521,60 €

1 564,80 €

907,58 €

135,62 €

2 608,00 €

Le besoin de participation étant très faible au regard du solde des années précédentes et les subventions que devraient accorder la Région sur certaines études (non inscrites au budget), justifiant qu'aucune participation en investissement ne sera demandée en 2023

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité le montant des participations pour l'année 2023 telles que présentées, à savoir :

RECAPITULATIF PARTICIPATIONS AU SMM5BVSVA POUR L'ANNEE 2023

PARTICIPATIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT 2023

	FONCT	INV	TOTAL	Répartition 2023				
				Avril 80%		septembre 20%		
				Fonct	Inv	Fonct	Inv	
Département	69 636.47 €	0.00	69 636.47 €	55 709.18 €	- €	13 927.29 €	- €	69 636.47 €
GBM	90 874.56 €	0.00	90 874.56 €	72 699.65 €	- €	18 174.91 €	- €	90 874.56 €
CCPHD	13 578.94 €	0.00	13 678.94 €	10 863.15 €	- €	2 715.79 €	- €	13 578.94 €
Total	174 089.97 €	0.00	174 089.97 €					174 089.97 €

Pour info :

Part 2020	Part 2021	Part 2022	Part 2023	Différence
156 777.00 €	151 459.18 €	163 085.81 €	174 089.97 €	11 004.16 €
	2.98%			
		1.24%		
			6.75%	

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le

03 AVR. 2023

Contrôle de légalité



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à Gilles
ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant Franck
LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky MOREL,
Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2023 d'investissement dont le principe, le montant
des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

INVESTISSEMENT						
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE	Subv Dpt	Subv Région	RESTE A CHARGE
2031	Etude GOUR (suite)	20 000.00 €	13 000.00 €			7 000.00 €
	Etude panneaux signal	5 000.00 €		4 000.00 €		1 000.00 €
	Etude amphibiens marais	7 500.00 €				7 500.00 €
	Etude Omitho marais	4 500.00 €				4 500.00 €
	Etude Enthomo nrx terr	3 800.00 €			3 040.00 €	760.00 €
	Etude Amphibiens nrx terr	5 100.00 €			4 080.00 €	1 020.00 €
2111	Nvelles Acquisitions Foncières	5 000.00 €	2 500.00 €			2 500.00 €
2128	Drains	20 000.00 €	10 000.00 €			10 000.00 €
	Tvx Réouverture "au Rondey"	6 500.00 €	3 250.00 €			3 250.00 €
TOTAL		77 400.00 €	28 750.00 €	4 000.00 €	7 120.00 €	39 870.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2022 du Plan de gestion telles que présentées
dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget
2022 ;

- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation
de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Reçu le 03 AVR. 2023
Préfecture du Doubs
Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°8
Acquisitions Foncières 2023

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLIOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLIOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme d'acquisitions foncières 2022 selon les
modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 5 000.00 € TTC
- Plan de financement :
 - 50 % Agence de l'Eau (sur dépense HT)
 - 50 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à
demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs
Reçu le 03 AVR. 2023
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°9
Etude Gour 2023

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la continuité de l'Etude sur le cours d'eau du Gour,
conformément au Plan de Gestion, selon les modalités suivantes :

- Montant : 20 000.00 € TTC

- Plan de financement :

- 50 % Agence de l'Eau (dépense HT)
- 50 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à
demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n° 10
Etude panneaux de
signalisation

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation d'une étude sur la mise à jour des panneaux pour
l'interprétation des sentiers de découverte dans le marais.

- Montant : 5 000.00 € TTC

- Plan de financement :

- 80 % Département (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°11
Etude Amphibiens sur les
nouveaux territoires

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation d'une étude sur les amphibiens sur les nouveaux
secteurs gérés par le syndicat.

- Montant : 5 100.00 € TTC

- Plan de financement :

- 80 % (dépense HT) repartis entre l'Agence de l'Eau et la Région en fonction des accords à
intervenir entre les deux financeurs.
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président :

- à solliciter les aides auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau
- à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°12
Etude Entomologique sur les
nouveaux territoires

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation d'une étude Entomologique sur les nouveaux
secteurs gérés par le syndicat.

- Montant : 3 800.00 € TTC

- Plan de financement :

- 80 % (dépense HT) repartis entre l'Agence de l'Eau et la Région en fonction des accords à
intervenir entre les deux financeurs.
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président :

- à solliciter les aides auprès de la Région et de l'Agence de l'Eau
- à signer tout acte relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°13
Etude Ornithologique sur le
marais

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation d'une étude Ornithologique sur le marais

- Montant : 4 500.00 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à
demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°14
Etude Amphibiens sur le
marais

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation d'une étude sur les amphibiens dans le marais

- Montant : 7 500.00 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à
demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°15
Travaux neutralisation Drains

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux de neutralisation des drains du marais dans le but
de limiter l'écoulement trop rapide de l'eau et ainsi de maintenir le milieu humide.

- Montant : 20 000.00 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à
demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°16
Travaux de Réouverture « au
Rondey »

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

**Syndicat Mixte du Marais de Saône et du
Bassin Versant de la source d'Arcier**

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité
Syndical**

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux d'ouverture de milieu sur le secteur du « Rondey ».

- Montant : 6 500.00 € TTC,

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à
demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

**DELIBERATION n°17
Modification du RIFSEEP**

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (supplément
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Supplément de M. Benoît VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son supplément
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoît VUILLEMIN représenté par son supplément Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

L'ingénieur, responsable de la structure est employé au syndicat depuis le 1^{er} septembre 2016 (en remplacement les six premiers mois et avec des contrat CDD renouvelable tous les 3 ans par la suite). Son deuxième contrat de 3 ans arrivant à échéance le 01 février 2023, il y avait lieu de le renouveler par un contrat CDI conformément aux dispositions réglementaires et après publicité légale de la vacance de poste à l'issue de son contrat.

Ce dernier, donnant toute satisfaction dans ses fonctions, le Président et le Bureau du syndicat ont décidé de lui accorder un salaire plus en adéquation avec ses fonctions et qualifications.

C'est pourquoi, une revalorisation de son salaire a été appliqué à son nouveau contrat après avoir pris l'attache du Centre de Gestion et en accord avec ce dernier.

Toutefois, après transmission du nouveau contrat, établi par le Centre de Gestion, à la Préfecture, celui-ci s'est vu entaché d'illégalité. En effet, le montant du salaire brut correspond à l'indice brut 863, correspondant lui-même à un grade d'ingénieur principal.

Il s'avère, que la structure du Syndicat ne permet pas l'emploi d'un ingénieur principal (budget insuffisant, nombre d'habitants trop faible sur le territoire...).

Il a donc lieu de refaire un contrat avec un échelon correspondant à un grade d'ingénieur.

L'indice maximal du grade d'ingénieur étant inférieur à 863 et afin de ne pas pénaliser l'ingénieur, chargé de structure, il est proposé :

Conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 18 novembre 2021 approuvant la mise en place du Régime Indemnitaire (RIFSEEP), avec versement de l'IFSE et du CIA et en accord avec son article 2, déterminant les groupes de fonctions en s'appuyant sur les critères suivants :

1. Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (responsable en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, élaboration et suivi de dossiers stratégiques ou de conduite de projet)
2. La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (maîtrise de logiciel, connaissances particulières intermédiaires ou expertes, habilitations réglementaires, transmission de connaissances)

De modifier le % appliqué dans le tableau de mise en œuvre du cadre d'emploi des ingénieurs Territoriaux de la manière suivante :

Tableau de mise en œuvre pour le Syndicat :

CADRE D'EMPLOI		Montant annuel plafond ISFE Maximum	% appliqué	Montant annuel ISFE	Montant annuel Plafond CIA Maximum	% appliqué	Montant annuel CIA
Ingénieurs Territoriaux							
GROUPE 2	Ingénieur, responsable	40 290	9.15 %	3 686.53	7 110	21	1 493.10

A l'unanimité le Comité syndical approuve le nouveau tableau de mise en œuvre du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des Ingénieurs applicable au syndicat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°18
Conventions 2023

Nombre de membres :
Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Date de la convocation :
15 mars 2023

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au syndicat le 27 mars 2023.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 0

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
le 22 mars 2022 à 18h00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni au
siège du syndicat, 1 Rue de l'Ecole à La Vèze (25660), après
convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic
FAGAUT.

Etaient présents : Jean-Michel CAYUELA, Claude
DALLAVALLE, Ludovic FAGAUT, Franck LAIDIE (suppléant
de M. Christophe LIME), Fleur MANZONI, Gilles ORY
(procuration de Mme Lorine GAGLILOLO), Jean SIMONDON
(Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Etaient excusés : Lorine GAGLILOLO donne procuration à
Gilles ORY, Christophe LIME représenté par son suppléant
Franck LAIDIE, Béatrix LOIZON, Valérie MAILLARD, Jacky
MOREL, Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant Jean
SIMONDON

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT énumère les différentes conventions qu'il est proposé de valider dans le cadre du budget
2023 :

- Renouvellement des conventions de pâturage ayant pour objet de préciser la nature et les modalités
de mise à disposition d'équins par les propriétaires des chevaux sur les terrains situés dans le marais
de Saône.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 AVR. 2023



Contrôle de légalité